

VILLE DE BOIS - COLOMBES

-----

CONSEIL MUNICIPAL

-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mercredi 13 janvier 2016 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire suite à la convocation adressée le 6 janvier 2016.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, Mme MARIAUD, M. VINCENT, Mme LEMÊTRE (à partir de 20h20), M. DANNEPOND, Mme COLOMBEL, M. MASQUELIER, Mme CANTET, M. AURIAULT, Mme JAUFFRET, M. BOULDOIRES, Mme GAUZERAN, M. CHAUMERLIAC, Maires Adjointes ; M. JACOB, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, Mme OUSTLANT, Mme JOFFRE, Mme KAÏMAKIAN, M. LE GORGEU, Mme PRENTOUT, Mme MOLIN-BERTIN, Mme LARTIGAU, Mme MARTIN, M. ASSELIN DE WILLIENCOURT, Mme DANINOS, M. LOUIS, M. BARBIER, M. KLEIN, M. PUYGRENIER, M. PEIGNEY, Mme DAHAN. Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. LE LAUSQUE, Mme LEMÊTRE (jusqu'à 20h20), Mme PETIT, Mme SOUFFRIN.

Procurations : M. LE LAUSQUE a donné pouvoir à M. VINCENT, Mme LEMÊTRE à Mme GAUZERAN (jusqu'à 20h20), Mme PETIT à M. PUYGRENIER.

M. JACOB est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB Conseiller Municipal.

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire de Séance.

29 voix pour M.JACOB : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 5 abstentions : P. JACOB, M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 17 décembre 2015 qui est adopté par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

**INTERCOMMUNALITÉ** : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur le Maire prend la parole.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

**2016/S01/00  
1** - **Approbation de la convention de gestion de service à conclure entre la Commune de Bois-Colombes et l'Établissement Public Territorial T5 relative à l'exercice de la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés ». Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1 : La convention de gestion de services, ci annexée, à conclure entre la Commune de Bois-Colombes et l'Établissement Public Territorial T5, relative à l'exercice de la compétence « Gestion des déchets ménagers et assimilés », est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**2016/S01/00  
2** - **Approbation de la convention de gestion de service à intervenir entre la Commune de Bois-Colombes et l'Établissement Public Territorial T5 relative à l'exercice de la compétence « Assainissement ». Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Article 1 : La convention de gestion de services, ci annexée, à conclure entre la Commune de Bois-Colombes et l'Établissement Public Territorial T5, relative à l'exercice de la compétence « Assainissement », est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

**FINANCES** : *Rapporteur Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

**2016/S01/00** - **Approbation du protocole transactionnel à conclure avec la société Dexia Crédit Local visant à mettre un terme aux contestations, différends et litiges qu'ils soient judiciaires ou non, opposant la Commune de Bois-Colombes à Dexia Crédit Local au sujet du contrat de prêt n°MPH277493EUR.**  
**3**

Article 1 : Le protocole transactionnel, ci-annexé, à conclure avec Dexia Crédit Local, ayant pour objet de mettre un terme définitif aux contestations, différends et litiges judiciaires ou non au sujet du contrat de prêt n°MPH277493EUR dont les éléments essentiels ont été exposés dans la note explicative de synthèse jointe, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le protocole visé à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

-oOo-

**2016/S01/00** - **Approbation de la convention à conclure avec le représentant de l'État relative au versement de l'aide du fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des emprunts à risque, dans le cadre de la désensibilisation du contrat de prêt n°MPH277493EUR conclu avec Dexia Crédit Local.**  
**4**

Article 1 : Dans le cadre de la désensibilisation du contrat de prêt n°MPH277493EUR conclu avec Dexia Crédit Local, la convention à conclure avec le représentant de l'État, en application du 2° du I de l'article 3 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention visée à l'article 1 et à prendre toutes mesures nécessaires pour son exécution.

Délibération adoptée par :

30 voix pour : Y. RÉVILLON, J-P. LE LAUSQUE, S. MARIAUD, H. VINCENT, A-M. LEMÊTRE, O. DANNEPOND, D. COLOMBEL, H. MASQUELIER, A-G CANTET, J-M. AURIAULT, A-C. JAUFFRET, B. BOULDOIRES, C. GAUZERAN, G. CHAUMERLIAC, P. JACOB, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, M. OUSTLANT, D. JOFFRE, L. KAÏMAKIAN, P. LE GORGEU, N. PRENTOUT, C. MOLIN-BERTIN, C. LARTIGAU, N. MARTIN, A. ASSELIN DE WILLIENCOURT, K. DANINOS, A. LOUIS, G. BARBIER, C. KLEIN.

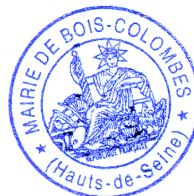
et 4 abstentions : M. PETIT, F. PUYGRENIER, F. PEIGNEY, I. DAHAN.

### QUESTIONS DIVERSES :

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 20h45.

Le MAIRE,  
Vice-Président du Conseil Départemental  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON